

**Session extraordinaire du Conseil municipal  
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
tenue le mardi 30 mars 2021, à 20h00  
par vidéoconférence autorisé par l'arrêté  
ministériel 2020-074 du ministre de la Santé  
et des Services sociaux en raison de la COVID-19**

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	M. les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure

---

2021-03-30 - 105

***Ouverture de la séance***

La séance est ouverte à 20h00 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2021-03-30 - 106

***Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume, appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire;

ADOPTÉ

2021-03-30 - 107

***Adjudication de soumission - Assurance de dommages***

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines fait partie d'un regroupement d'organismes municipaux pour l'achat en commun d'assurances;

**Attendu** l'appel d'offres réalisé en matière d'assurances de dommages pour le terme 2021-2022;

**Attendu** que les firmes BFL Canada risques et assurances inc. a déposé des soumissions pour les blocs d'assurances A, B et C et que La Capitale assurances générales a déposé des soumissions pour le bloc d'assurances C;

**Attendu** le rapport d'analyse de Fidema Groupe Conseils inc. en date du 26 mars 2021;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

2021-03-30 - 107

(suite)

Que les couvertures d'assurances de dommages mentionnées ci-après soient confiées aux firmes suivantes, et ce, pour la période du 31 mars 2021 au 31 mars 2022

**BFL Canada risques et assurances inc.**

Bloc A

Assurance de biens	37 670,00 \$
Bris des machines	1 000,00 \$
Assurance délits	2 140,00 \$
Frais de courtage	5 184,00 \$

**Total Bloc A (plus taxes applicables) 45 994,00 \$**

Bloc B

Responsabilité civile	16 100,00 \$
Responsabilité municipale	17 500,00 \$
Responsabilité excédendaire	8 452,00 \$
Frais de courtage	10 158,00 \$
Frais de justice	1,00 \$

**Total Bloc B (plus taxes applicables) 52 211,00 \$**

**La Capitales assurances générales inc.**

Bloc C

Assurance automobile	13 520,00\$
----------------------	-------------

**Total Bloc C (plus taxes applicables) 13 520,00\$**

**Total (plus taxes applicables) 111 725,00 \$**

Pour un total de 111 725 \$ plus les taxes applicables;

**D'autoriser** qu'un fonds de garantie, pour l'ensemble des membres du regroupement, d'un montant de 500 000 \$, soit créé pour l'assurance responsabilité civile primaire pour le terme 2021-2022;

**D'autoriser** la trésorerie à déboursier la somme de 16 536 \$, qui représente la quote-part de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, pour le terme 2021-2022, au fonds de garantie du regroupement d'assurances Thérèse-De Blainville;

ADOPTÉ

2021-03-30 - 108

**Mandat à nos procureurs - 5, rue des Entreprises**

**Attendu** que le 15 janvier 2021, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu une mise en demeure la mettant en demeure de confirmer par écrit que des démarches et procédures seraient entreprises par la Ville pour faire cesser les bruits excessifs et les odeurs nauséabondes provenant de l'immeuble sis au 5, rue des Entreprises;

**Attendu** que lors de la séance tenue le 9 février 2021, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a mandaté Me Stéphanie Provost, avocate de la firme Prévost Fortin D'Aoust, s.e.n.c.r.l. afin de l'accompagner et la conseiller juridiquement dans le traitement de cette mise en demeure et de la représenter dans toute procédure judiciaire éventuelle;

**Attendu** que Me Stéphanie Provost a informé la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines qu'elle devait se retirer du dossier et qu'elle ne pouvait plus continuer le mandat;

**Attendu** que suite à l'abandon du mandat par Me Stéphanie Provost, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire confier le mandat d'accompagnement, de conseils juridiques et de représentation dans toute procédure judiciaire dans le dossier de la mise en demeure datée du 15 janvier 2021 concernant l'immeuble du 5, rue des Entreprises à Me Louis Béland, avocat de la firme DHC Avocats inc.;

2021-03-30 - 108

*(suite)*

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**De** confirmer et de ratifier le mandat d'accompagnement et de conseils juridiques qui a été donné à Me Louis Béland, avocat de la firme DHC Avocats inc. dans le dossier de la mise en demeure datée du 15 janvier 2021 concernant l'immeuble du 5, rue des Entreprises;

**D'autoriser** Me Louis Béland, avocat de la firme DHC Avocats inc. à représenter la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines dans toute procédure judiciaire éventuelle découlant de la présente mise en demeure;

ADOPTÉ

2021-03-30 - 109

*Autorisation de signature - Renouvellement de l'entente pour l'achat en commun d'assurance*

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines est membre d'un regroupement composé des villes et régies des MRC Thérèse-De Blainville et Mirabel ainsi que la Ville de Saint-Eustache;

**Attendu** que ce regroupement vise l'achat en commun d'assurances de dommages;

**Attendu** que l'entente intermunicipale qui régit les conditions de ce regroupement prend fin le 31 mars 2021;

**Attendu** qu'il y a lieu de renouveler l'entente;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à signer l'entente concernant l'achat en commun d'assurances de dommages décrite au préambule de la présente résolution, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2023;

**Que** le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer les documents s'y rapportant afin de donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

2021-03-30 - 110

*Acceptation - Proposition de renouvellement - Assurance responsabilité civile des fiduciaires du régime complémentaire de retraite*

**Attendu** que la police d'assurance Responsabilité civile des fiduciaires du régime complémentaire de retraite des employés prend fin le 31 mars 2021;

**Attendu** la proposition de renouvellement de la firme Lussier Dale Parizeau;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte la proposition de renouvellement de la firme Lussier Dale Parizeau visant la couverture d'assurance responsabilité civile des fiduciaires du régime complémentaire de retraite des employés, et ce, pour la période du 31 mars 2021 au 31 mars 2022;

**Qu'**une dépense annuelle de 2 512 \$, plus les taxes applicables, soit autorisée à cet effet pour la période du 31 mars 2021 au 31 mars 2022, sous réserve des modifications pouvant être apportées à la prime en fonction des conditions énoncées dans la proposition d'assurance;

ADOPTÉ

2021-03-30 - 111

### *Promotion - Pompiers à temps plein*

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a signé une entente avec ses pompiers le 16 mars 2021;

**Attendu** que cette entente prévoit l'intégration d'une équipe de trois (3) pompiers et d'un lieutenant en caserne, du lundi au vendredi, et ce, de 8h à 18h;

**Attendu** que les candidats à l'interne rencontrent les exigences de ce poste, les promotions sont octroyées selon l'ancienneté;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie les promotions suivantes aux personnes suivantes :

Pompiers :  
1- Patrick Dubuc  
2- Sylvain Labonté  
3- Pierre-Alexandre Légaré

Lieutenant  
1- Éric Labelle

**Que** leur entrée en fonction ait lieu le 12 avril 2021 selon les conditions prévues dans l'entente no 8 « Intégration de l'équipe régulière de jour »;

ADOPTÉ

2021-03-30 - 112

### *Embauche de personnel - Adjointe administrative sur appel*

**Attendu** la disponibilité plus restreinte du personnel sur appel de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

**Attendu** qu'il doit être embauché de nouveaux remplaçants pour la liste de banque de personnel sur appel, et ce notamment, à titre d'adjointe administrative;

**Attendu** qu'une offre d'emploi a été affichée dans divers sites internet pour le poste d'adjointe administrative sur appel;

**Attendu** que quatre (4) candidates de Sainte-Anne-des-Plaines ont été rencontrées et que deux (2) candidates se sont démarquées en entrevue;

**Attendu** les recommandations du comité d'embauche;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Madame Ginette Gagné et de Madame Mélanie Beaulne, pour deux postes d'adjointe administrative sur appel, et ce, selon les termes et conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

ADOPTÉ

2021-03-30

### *Période de questions*

Aucune question n'est posée, puisque l'assemblée a lieu en visioconférence.

2021-03-30 - 113

*Levée de l'assemblée*

Il est résolu à l'unanimité :

**De clôturer** la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

---

Guy Charbonneau, maire

---

Geneviève Lazure, greffière